



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT VGR-739

PROGRAMME DE SUBVENTION VISANT À FAVORISER LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET LA LOCATION ANNUELLE DE LOGEMENTS LOCATIFS SERVANT À DES FINS RÉSIDENIELLES

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-739;

QUE :Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville ainsi qu'au bureau de la greffière;

QUE :Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 12^{ième} jour d'août 2024.

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR VGR-739



CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public **ENTRÉE EN VIGUEUR VGR-739** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 12^e jour d'août 2024, conformément à la Loi.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour d'août 2024

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière
Ville de Grande-Rivière